

COMPTE RENDU REUNION

du 11 Décembre 2019

Présents : T. Peycéré (TP), S. Vergès (SV), D. Vialade (DV), Philippe Pécapéra (PP), C. Pellefigue (CP), P Cano (PC) ; JP Rouillon (JPR)

Absents excusés :

Secrétaire de séance : S. Vergès

Début de la séance : 20h35

Ordre du jour :

- Validation CR du 19/11
- Délibérations :
 - Loyer logement communal
 - Tarif salle des fêtes
 - Concession cimetière
 - Rapport de la CLECT
- Devis
- Rapport Siaep
- Questions diverses

Mme le Maire ouvre la séance par le point 1 de l'ordre du jour.

- **VALIDATION DU CR du 19/11**

Pas de remarques.

CR validé à l'unanimité

- **PLUi, réponses aux questions**

Réponses données par rapport aux questions posées lors du conseil précédent:

Dernières cartes du PLUI reçues ce jour. Si observations, devront être mentionnées sur le cahier lors de l'enquête publique.

Pour l'entretien des haies jouxtant un voisin, c'est le code civil qui s'applique et distances de plantation à respecter.

- **DELIBERATIONS**

- Loyer logement**

Indice Insee du 2eme trimestre 2049 : +1.53%

Loyer actuel : 351.31€ * 1.53%=362.78€ pour le loyer mensuel à/c du 01/01/2020

le CM valide à par 6 voix le nouveau tarif.

- Tarifs salle des fêtes**

Mme le Maire présente le bilan financier 2019 de la salle des fêtes. Il se dégage un bénéfice car elle a été louée 24 fois cette année, année exceptionnelle !

Après discussion, le tarif est augmenté, à partir du 01/01/20 pour les particuliers de la commune comme suit :

40€ la journée - 85€ le week-end.

Les tarifs chauffage, extérieurs et associations ne changent pas.

Le CM valide à l'unanimité les nouveaux tarifs

Tarifs concession cimetièrè

Pas de changement pour cette année.

- **RAPPORT CLECT**

Le CM doit se prononcer sur le rapport de la Clect du 10/12/19 de la CCAM.

Mme le Maire explique que les montants des charges transférées ont été réévalués notamment suite à la fermeture de l'école de Montaner et de son intégration dans le RPI Siarrouy-Talazac-Tarasteix.

A compter de 2020, ces montants ne devraient pas être revus, sauf prise ou restitution de compétences.

2 communes vont donc connaître une baisse significative de leur montant de charges transférées.

SV, sans remettre en cause le travail de la commission locale et la réévaluation, estime qu'elle n'a pas assez d'éléments factuels pour se prononcer.

Après discussion le CM **délibère par 1 voix pour et 6 abstentions** ;

- **DEVIS**

Gabions :

Suite aux interrogations, la maille des gabions est de 100x50 mm, en fil galvanisé 4.5mm.

La maison des cailloux propose une maille un peu plus fine et des planches pour l'assise.

Le CM **retient à l'unanimité** Bagnères Matériau pour 1797,26€ HT avec 1 ardoise pour l'assise

Trottoir logement communal:

Suite aux remarques de JPR, les devis ont été refaits. Du pibeste compacté a été proposé + bordures.

1 autre avec des bordures en mortier mais non chiffrées.

Le CM **retient à l'unanimité** Vic Bâtiment pour 1501€ HT. Mais à recontacter pour enlever le pibeste et mettre uniquement du caillou et insister pour qu'il n'y ait pas de sable.

Jeux enfants

Le budget jeu étant très élevé, il nous faut rester raisonnable tout en pensant aux enfants...Aussi, les 5 jeux en bois sont retenus : passerelle- épuisette ou balançoire -pan d'escalade -corde ding dong- Tapis volant

Le CM **retient à l'unanimité** Altibranche pour 7152€ HT.

Avaloirs parking SDF

Suite aux abondantes pluies, le parking est inondé car les 4 avaloirs sont complètement bouchés.

Devis fait par Sarp SO (forfait 350€ ht + 25€ ht tonne de déchets) et Adour débouchage (110€ ht/heure + 50€/ht/m3 déchets).

Après discussion, le CM **retient à l'unanimité** Adour Débouchage

- **RAPPORT SIAEP**

Mme le Maire projette le rapport de l'exercice 2018 du SIAEP

11 362 habitants bénéficient du Siaep.

Analyses de l'eau conforme.

Tarif du m3 à 1.95€ reste identique de 2018 à 2019.

Le rapport est consultable en Mairie.

- **QUESTIONS DIVERSES.**

La cérémonie de la Sainte Barbe avec les pompiers d'Andrest aura lieu le 14/12 à 11h à Villenave.

Arbre tombé en travers du chemin menant au bois. A débiter pour éviter accident : vu JPR et SV

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 23h25..